



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/08/2026

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/08/2026

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, CHABANEL Boris, GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, NICOLAS Julien, PERRET Christophe, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire, ROUT Sabine.

Absents et pouvoirs : AUDINOS Sophie, JANOWSKI Matthieu, BRIAND Nadège (Pouvoir Richard DUTHEIL), DUTHEIL Richard, GAY Nathalie (Pouvoir Fabrice HURÉ), GUILLIER François (Pouvoir Laurent BOUCHARD), PISOT Anne (Pouvoir Boris CHABANEL).

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 19

Monsieur le Maire présente M Julien NICOLAS, nouveau conseiller municipal installé suite à la démission de Mme Catherine DALLES et du refus de siéger de la suivante de liste , Mme Sabrina ROSSET . M le Maire adresse ses remerciements à Catherine DALLES, pour tout le travail effectué sur le mandat précédent et sur ce mandat jusqu'au 29/06/2026.

L'ordre du jour de cette séance est présenté par M le Maire et il demande l'adjonction d'un point à l'ordre du jour, qui porte sur l'autorisation de résilier la convention de déneigement des voies privées sur la commune. Cet ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose M Laurent BOUCHARD adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 23/06/2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire, sous la mandature précédente, par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2026_89	Contrat de location de la structure artificielle d'escalade	Association Sport Adapté du Voironnais	R- 10 €/h

	Saison 2026-2027 mercredis de 17h30 à 19h pendant la période scolaire		
2026_90	Avenant N°3 au lot N°1 Charpente Couverture Marché public restauration toiture église de Tolvon	Entreprise André VAGANAY	D- 1 973.40 € TTC
2026_91	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Dynamique Gym	Gratuit
2026_92	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Expression Jeunes	Gratuit
2026_93	Contrat pour activité de tennis de table pour l'école élémentaire pour 7 classes pour un cycle de 9 séances soit 9 heures	Comité de l'Isère de Tennis de Table 38500 VOIRON	D- 2 079.00 € TTC
2026_94	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Dauphins de Crossey Basket	Gratuit
2026_95	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Jog et Stretch	Gratuit
2026_96	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Crossey Tennis de Table	Gratuit
2026_97	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Karaté Club	Gratuit

2026_98	Convention de mise à disposition précaire et révocable de locaux communaux : complexe sportif Saison 2026-2027	Association Maison Pour Tous	Gratuit
2026_99	Audits énergétiques groupe scolaire, mairie, ancienne poste	Société TIMEOV 38430 MOIRANS	D- 16 608.00 € TTC
2026_100	Contrat de services We Magnus pour une durée de 3 ans Logiciel services administratifs (comptabilité, paies, état civil, élections et cimetière)	Société BERGER - LEVRAULT	D- 7 246.80 € TTC/ annuel
2026_101	Contrat de prestation nettoyage des vitres écoles, restaurant scolaire et bâtiment périscolaire	LD Nettoyage 38500 LA BUISSE	D- 1 260.00 € TTC
2026_102	Avenant à la mission de contrôle technique pour la construction de la salle multi activités	Bureau Véritas 38190 VILLARD BONNOT	D- 1 410.60 € TTC

2/ Délibération 2026 103: Installation d'un nouveau conseiller municipal dans une commission municipale

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération N°2026_53 en date du 21/04/202, fixant la composition des commissions municipales,
Vu la démission de Madame Catherine DALLES de ses fonctions de conseillère municipale, adressée à M le Maire et accepté par lui le 29/06/2026,

Considérant la volonté de procéder au remplacement de Madame Catherine DALLES au sein de la commission municipale « communication-vie du village-associations » et d'intégrer, Monsieur Julien NICOLAS, nouveau conseiller municipal, dans cette même commission municipale,

Il est donc proposé de remplacer dans la commission « communication-vie du village-associations », Mme Catherine DALLES par M Julien NICOLAS.

Après un vote, à main levée à la demande à l'unanimité des membres du conseil municipal, la composition de la commission « communication-vie du village-associations » est modifiée .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de la composition suivante, pour cette commission :

Commission communication-vie du village-associations 6 membres	BIANCO André AURIA Céline BERTHOLET Jean-Luc BOULOS Johanna NICOLAS Julien PERRET Christophe
---	---

3/ Délibération N°2026 104 : Création d'un comité consultatif « Crossey Culture » et approbation de son règlement intérieur

Rapporteur : Céline AURIA

La commune de Saint Etienne de Crossey souhaite mettre en place une démarche participative visant à associer les citoyens, sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Vu la proposition de la commission communication, vie du village, associations,

Il est proposé de créer un comité consultatif, dont le nom serait « Crossey Culture » et dont l'objectif est de :

- Etoffer l'offre de programmation de la saison culturelle.
- Associer les citoyens à la programmation culturelle et à l'organisation des spectacles.

Il est également proposé d'adopter un règlement intérieur de ce comité consultatif, qui permet d'associer trois citoyens non élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la création d'un comité consultatif, dont le nom est « Crossey Culture »
- Adopte le règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement du comité consultatif, tel qu'annexé à la délibération.

4/ Délibération N°2026 105 : Dividendes BUXIA Energies -exercice 2025

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération N°59/2018 en date du 22/05/2018, la commune de Saint Etienne de Crossey a acquis 30 parts à 50 € soit un montant de 1 500 €, concernant la participation de la commune au capital de Buxia Energies.

A l'issue de leur assemblée générale annuelle, Buxia Energies demande chaque année, à la commune ce qu'elle souhaite faire avec ses dividendes.

Lors de l'assemblée générale du 10/04/2026, il a été voté la distribution d'un dividende brut de 1,46 € par action.

Pour le paiement de ce dividende, Buxia Energies propose trois possibilités :

- Paiement du dividende au profit de la commune pour un montant de 43.80 €
- Obtention d'actions supplémentaires, avec un versement supplémentaire
- Renoncement au paiement du dividende et autorisation donnée à Buxia Energies à intégrer le montant de ce dividende dans ses fonds propres.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une des propositions faites par Buxia Energies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du paiement du dividende au profit de la commune pour un montant de 43.80 €.

5/ Délibération N°2026 106 : Autorisation d'effectuer un don en solidarité envers les communes sinistrées par les incendies saison estivale 2026 au profit de la protection civile

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Etienne de Crossey tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint Etienne de Crossey contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile

Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée approuve ce soutien financier, et habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

6/ Délibération N°2026 107 : Adhésion groupement de commande gaz TE38

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux groupements de commandes ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés proposée par TE38 ;

CONSIDÉRANT que TE38 propose à la commune de Saint Étienne de Crossey d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture de gaz naturel et de services associés afin de mutualiser les besoins, d'optimiser les procédures d'achat et d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses ;

CONSIDÉRANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes conclue pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Saint Étienne de Crossey au groupement de commandes coordonné par TE38 pour la fourniture de gaz naturel et services associés ;

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer, notifier et exécuter les accords-cadres et marchés subséquents et actes d'exécution correspondants pour le compte de la commune dans le cadre du groupement de commandes et conformément aux dispositions de la convention constitutive et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- D'autoriser les agents habilités par TE38 et le titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage mandaté par TE38, à recueillir les données relatives aux consommations énergétiques de la collectivité auprès du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur, nécessaires à la bonne exécution du groupement d'achat.

7/Délibération N°2026 108 : Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, de la réception d'une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, au 642 rue du TRAM, avec la société SPBR1

L'objectif de cette convention est de déterminer les conditions techniques, administratives et financières de cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation, de l'entretien et de l'exploitation d'IRVE.

La convention est conclue à compter de la date de signature de la convention et jusqu'à l'expiration du contrat de DSP, soit le 10/08/2028. Dans l'hypothèse où la délégation de service public serait prolongée au-delà de cette date, la convention pourrait être maintenue jusqu'à la nouvelle échéance retenue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention d'occupation du domaine public tel qu'annexé à la délibération, avec la société SPBR1.

8/Délibération N°2026 109 : Autorisation signature convention d'objectifs et de financement avec la CAF et l'AEJ

Rapporteur : Audrey HUMBERT-VALENTIN

Madame la première adjointe informe l'assemblée délibérante, qu'une convention tripartite d'objectifs et de financement a été transmise par la CAF, pour signature de la commune et de l'association Animation et Expression Jeunes.

L'objectif de cette convention est d'accompagner les collectivités qui souhaitent renforcer leur soutien aux formations volontaires d'animateurs et de directeurs via le BAFA et le BAFD.

Ce soutien peut aussi se faire à des gestionnaires bénéficiant d'un soutien de la collectivité.

Ainsi la convention ci-jointe, régie les conditions et modalités de versement de la subvention de soutien aux formations BAFA ou BAFD.

La convention de financement est conclue pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention tripartite d'objectifs et de financement pour les BAFA ET BAFD, en annexe à la délibération.

9/Délibération N°2026 110 : Autorisation signature d'avenants au marché de la salle multi-activités

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de l'exécution du chantier de construction de la salle multi-activités, des ajustements et des travaux complémentaires se révèlent nécessaires pour assurer la bonne réalisation de l'opération.

Ces modifications donnent lieu aux avenants suivants, soumis à l'approbation de l'assemblée :

LOT N°2 – TERRASSEMENTS – RÉSEAUX – Entreprise EGBF

Les modifications, détaillées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°02-02, jointe en annexe, sont :

– Travaux d'empierrement, de géotextile, de réalisation de massifs et de pose de fourreaux pour l'éclairage.

Ces prestations entraînent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise EGBF.

☞ Incidence financière de l'avenant n°03 :

Montant initial du marché	176 158,50 € HT	211 390,20 € TTC
Montant avenant n°01	- 2 295,00 € HT	- 2 754,00 € TTC
Montant avenant n°02	+ 1 904,50 € HT	+ 2 285,40 € TTC
Montant avenant n°03	+ 2 190,00 € HT	+ 2 628,00 € TTC
Nouveau montant du marché	177 958,00 € HT	213 549,60 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant n°01 : - 1,16 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 1,09 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°03 : + 1,24 %		

LOT N°7 – MENUISERIES INTÉRIEURES- Entreprise RIBEAUD

Les modifications, détaillées dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°07-02, jointe en annexe, sont :

– Ajustement des trappes de visite, suppression de 2 plans vasques.

Cette prestation entraîne une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise RIBEAUD.

☞ Incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	179 121,80 € HT	214 946,16 € TTC
Montant avenant n°01	+ 3 187,88 € HT	+ 3 825,46 € TTC
Montant avenant n°02	+ 530,86 € HT	+ 637,03 € TTC
Nouveau montant marché	182 840,54 € HT	219 408,65 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 1,78 %		
% d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 0,30 %		

LOT N°8 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS – Entreprise LAYE PLATRERIE

La modification, détaillée dans la Fiche de Travaux Modificatifs n°08-01, jointe en annexe, est :

– Modification liée aux adaptations de la ventilation pour accueillir une tribune mobile

Cette prestation entraîne une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise LAYE PLATRERIE.

☞ Incidence financière de l'avenant n°01 :

Montant initial du marché	132 151,28 € HT	158 581,54 € TTC
Montant avenant n°01	+ 1 317,40 € HT	+ 1 580,88 € TTC
Nouveau montant marché	133 468,68 € HT	160 162,42 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant : + 1,00 %		

LOT N°14 – CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRE – Entreprise CISEPZ

La modification, précisée dans la Fiche de Travaux Modificative n° 14-02 jointe en annexe, est :

– Adaptation du système de ventilation afin de permettre l'installation d'une tribune mobile

Cette modification entraine une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise CISEPZ.

⇒ incidence financière de l'avenant n°02 :

Montant initial du marché	396 646,79 € HT	475 976,15 € TTC
Montant avenant n°01	+ 1 773,10 € HT	+ 2 127,72 € TTC
Montant avenant n°02	+ 22 456,50 € HT	+ 26 951,40 € TTC
Nouveau montant du marché	420 879,39 € HT	505 055,27 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 0,45 %		
Taux d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 5,67 %		

LOT N°16 – ÉLECTRICITÉ-CFO/CFA-SSI-PHOTOVOLTAÏQUE – Entreprise SP2E

Les modifications, précisées dans la Fiche de Travaux Modificative n° 16-02 jointe en annexe, sont :

- Modification de la puissance de production photovoltaïque

Ces ajustements entrainent une plus-value sur le montant du marché de l'entreprise SP2E.

⇒ incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché	307 678,98 € HT	369 214,78 € TTC
Montant avenant n°01	+ 11 386,12 € HT	+ 13 663,34 € TTC
Montant avenant n°02	+ 4 938,06 € HT	+ 5 925,67 € TTC
Nouveau montant marché	324 003,16 € HT	388 803,79 € TTC
Taux d'écart introduit par l'avenant n°01 : + 3,70 %		
Taux d'écart introduit par l'avenant n°02 : + 1,60 %		

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide , par 17 Voix Pour et 2 Abstentions (Boris CHABANEL et Anne PISOT)

– D'approuver les avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction d'une salle multi-activités, tels que présentés ci-dessus,

– D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

10/Délibération N°2026 111 : Autorisation signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Voiron -année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que la ville de Voiron a transmis une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron pour l'année scolaire 2025/2026.

La commune de Saint Etienne de Crossey est rattachée, pour le suivi médical des enfants scolarisés dans ses écoles, à Voiron, en sa qualité de ville centre.

La participation financière est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2025 et sur la base forfaitaire de 0.73 € par élève du premier degré, scolarisé à Saint Etienne de Crossey.

Le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2025 est de 256 élèves, ainsi le montant de la participation à régler sera de 185.76 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron, pour l'année scolaire 2025-2026, en annexe à la délibération.

11/Délibération N°2026 112 : Autorisation signature de la convention sur la répartition des charges des écoles publiques avec la commune de Coublevie – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que cinq enfants domiciliés à Coublevie, seront scolarisés à Saint Etienne de Crossey à la rentrée de septembre, à l'école élémentaire, deux enfants en classe de CM1 et un enfant en classe de CP et à l'école maternelle, deux en classe de grande section.

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Coublevie afin de demander le versement de la contribution financière, qui s'élève à 400 € par élève et par année scolaire pour les communes membres de la CAPV et/ou du canton de Voiron, soit 2 000 € pour la commune de Coublevie, pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention sur la répartition des charges publiques avec la commune de Coublevie, pour l'année scolaire 2026-2027, en annexe à la délibération.

12/Délibération N°2026 113 : Autorisation signature de la convention sur la répartition des charges des écoles publiques avec la commune de la Sure en Chartreuse – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'un enfant domicilié à la Sure-en-Chartreuse, sera scolarisé à la rentrée, à l'école maternelle de Saint Etienne de Crossey, en classe de petite section.

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de la Sure-en-Chartreuse afin de demander le versement de la contribution financière, qui s'élève à 400 € par élève et par année scolaire pour les communes membres de la CAPV et/ou du canton de Voiron, soit 400 € pour la commune de la Sure-en-Chartreuse pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention sur la répartition des charges publiques avec la commune de la Sure-en-Chartreuse, pour l'année scolaire 2026-2027, en annexe à la délibération.

13/Délibération N°2026 114 : Autorisation signature de la convention sur la répartition des charges des écoles publiques avec la commune de Charavines – année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'un enfant domicilié à Charavines, sera scolarisé à la rentrée, à l'école élémentaire de Saint Etienne de Crossey, en classe de CM2.

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Charavines afin de demander le versement de la contribution financière, qui s'élève à 400 € par élève et par année scolaire pour les communes membres de la CAPV et/ou du canton de Voiron, soit 400 € pour la commune de Charavines pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention sur la répartition des charges publiques avec la commune de Charavines, pour l'année scolaire 2026-2027, en annexe à la délibération.

14/Délibération N°2026 115 : Autorisation signature de la convention avec la commune de Voiron sur la répartition des charges des écoles publiques – année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'un enfant domicilié à Saint Etienne de Crossey, a été scolarisé à la rentrée de septembre 2025, en ULIS dans une école de Voiron, en classe de CE2. Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec la commune de Voiron afin de régler le montant de la contribution financière, qui s'élève à 400 € par élève et par année scolaire pour toutes les communes ayant des enfants scolarisés en ULIS à Voiron.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention sur la répartition des charges publiques avec la commune de Voiron, pour l'année scolaire 2025-2026, en annexe à la délibération et à régler la participation de 400 € à la ville de Voiron pour cet enfant.

15/Délibération N°2026 116 : Autorisation de créer des emplois non permanents

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer les emplois non permanents suivants :

-1 poste d'adjoint technique à temps non complet soit 13h hebdomadaires du 01/09/2026 au 31/08/2027,

-1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 15h hebdomadaires du 01/09/2026 au 02/07/2027

-2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet soit 13h hebdomadaires du 01/09/2026 au 02/07/2027

-1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 11h50min hebdomadaires du 01/09/2026 au 02/07/2027

-2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet soit 8h20min hebdomadaires du 01/09/2026 au 02/07/2027

-1 poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 21h23 min annualisé du 01/09/2026 au 31/08/2027,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

De créer les postes citées ci-dessus à compter du 01/09/2026.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments, indemnités et primes en vigueur dans la collectivité.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026..

16/Délibération N°2026 117 : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

VU le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer des emplois permanents pour faire face à un besoin lié à un départ à la retraite d'un agent administratif à temps complet, il est proposé de créer les emplois permanents suivants :

-un emploi d'adjoint administratif à temps complet

-un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les postes cités ci-dessus à compter du 01/11/2026.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.

17/Délibération N°2026 118 : Autorisation de résilier la convention de déneigement des voies privées de la commune

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le service technique municipal effectuait le déneigement des voies privées sur la commune en contre partie de la signature d'une convention avec les riverains ou le(la) président(e) de l'association syndicale et le paiement annuel d'une participation de 20 €.

Pour des raisons de protection et responsabilité juridique envers notre personnel qui assure le déneigement, il est proposé d'arrêter le déneigement des voies privées dès la saison 2026-2027.

Des réunions ont été organisées avec les présidents des associations syndicales des lotissements et les particuliers pour leur expliquer les raisons de cet arrêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne plus effectuer le déneigement des voies privées de la commune dès la saison 2026-2027.

POINTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Enfance Jeunesse Solidarités Seniors :

Audrey HUMBERT-VALENTIN fait un point sur la commission:

- Convention d'objectifs signée avec la CAF, l'AEJ et la mairie qui permettra l'obtention de subvention de 350 € par inscrit pour la formation au BAFA.
- Fête de l'été de l'AEJ le 28/08/2026 à partir de 18h
- Ecole élémentaire : installation de deux volets roulants pour les classes 1 et 2 et installation d'écrans anti chaleur sur les demies lunes des classes durant les vacances
- Rentrée des classes le 1er septembre en maternelle et en élémentaire
- CCAS : appel hebdomadaire à 6 stéphanois, inscrits sur le registre des personnes vulnérables, à chaque période de canicule.
- Mise en place d'ateliers CARSAT pour les seniors sur le thème de l'équilibre, tous les mercredis du 23/09 au 16/12/2026. Inscription en mairie avant le 15/09/2026.
- Permanence de la mutuelle communale le 18/09/2026.

Commission Patrimoine communal- Travaux :

En l'absence de M François GUILLIER, M le Maire fait un point sur la commission :

- Travaux église de Tolvon : échafaudage en place depuis le 25/05/2026 pour réfection de la toiture par l'entreprise Vaganay. Toiture côté route terminée.
- Travaux seront terminés mi-octobre .
- Pour la fête de la Saint-Denis, l'échafaudage et la grue ne seront peut-être pas démontés pour cette fête début octobre.
- Salle multi-activités :le gros œuvre est terminé ainsi que la pose extérieure de la menuiserie. Les panneaux solaires sont posés au niveau toiture, les locaux techniques sont prêts à être carreler.
- Normalement réception de ce bâtiment le 16.12.2026 mais mise à disposition des salles à partir d'avril 2027.
- Résultats des études thermiques des deux écoles , la mairie et l'ancienne poste seront présentées le 03/09 prochain par le bureau d'étude TIMEOV
- Projet Végétalisation des cours d'écoles : études en cours (subvention Parc de Chartreuse, dossier Agence de l'eau en cours de montage), plusieurs réunions ont été organisées avec les différents acteurs, échanges avec le Pays Voironnais
- Signalisation verticale et horizontale avec la société Proximark
- Voirie : PATA sur la commune et tronçon chemin du Bouillat et sur le rue du Tram réalisés cette année
- Déneigement : envoi des courriers de dénonciation de la convention de déneigement aux riverains des voies privées sur la commune.

Prochaine commission le 01/09/2026

Commission Support-Services Généraux :

Kim QUENTIN-LU fait un point sur la commission :µ

- Camping municipal : gestion de la saison estivale, la structure fermera le 31/08/2026 suite au désistement de la personne recrutée sur cette période pour l'accueil au camping.
- Règlement du marché : un arrêté va être pris par rapport aux règles comptables
- Conventions pour les locations des salles communales : modalités de locations et respect des règles de voisinage
- Travail sur le mobilier pour la future salle multi-activités et pour les tables de la salle du conseil municipal, souhait de matériel plus modulaire

A venir :

- Changement de système pour outil de réservation des salles communales par les associations
- Réflexion sur des solutions d'outils collaboratifs
- Réflexion sur la mise à disposition du matériel communal aux associations et sur les conditions de mise à disposition des lieux
- Evolution des cimetières : mise en place d'un travail collaboratif

Commission Urbanisme-Déplacements :

Laurent BOUCHARD fait un point sur sa commission :

- Urbanisme règlementaire , réunion toutes les trois semaines avec permanence de l'architecte conseil
- Adressage : 86% des adresses certifiées, des anomalies sont à traiter, manque certaines plaques
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et formation élus-agents
- A venir :création d'un comité consultatif déplacement-mobilités

Commission Environnement- Cadre de Vie :

Johanna BOULOS fait un point sur la commission:

- Atelier ambroisie organisé le 28/07/2026 animé par FREDON à destination des élus et des agents
- Ebauche des feuilles de route adaptation au changement climatique
- Finalisation de la feuille de route pour la biodiversité- 4 axes

A venir les journées du patrimoine les 19/09 et 20/09/2026 sur la thématique de l'eau
Mois de la transition alimentaire les 10/10 et 15/10/2026, organisé avec le Collectif Demain

Prochaine commission le 04/09/2026

Commission Communication- Vie du Village- Associations :

André BIANCO fait un point sur la commission :

- Reprise des contrats pour le bulletin municipal « les Echos de Crossey » avec l'imprimeur et le graphiste
- Définition d'une charte rédactionnelle
- Forum des associations le 04/09 prochain, 2 associations hors commune sont autorisées à participer à ce forum (Ski club de Massieu et le club VTT de Voiron)
- Premier spectacle le 06/11/2026 avec la compagnie Zoelastic : Opéra Pouët
- Appel à candidature pour le comité consultatif « Crossey Culture » et également appel aux élus
- Travail sur la saison culturelle à venir et sur le spectacle inaugurale de la salle multi activités
- Animations à venir :
 - journées du patrimoine en lien avec la commission environnement et cadre de vie
 - illuminations de Noël le 04/12/2026 avec le Cirk Puces et l'Envol à vélo
 - concert de Noël le 05/12/2026
 - marché de Noël le 06/12/2026
- Fermeture de la salle de la poste de septembre à décembre, déplacement des associations dans la salle du camping, la salle du Crest et la salle de la Grande Sure.

Brèves stéphanoises :

- Réception de nombreux arrêtés préfectoraux depuis le mois de Mai en ce qui concerne la sécheresse et la ressource en eau. Depuis le 20/08/2026, la commune est en situation de crise. Cette information a été mise en ligne sur le site de la commune et sur les différents supports de communication. Depuis le 20/08, les stades de foot ne sont plus arrosés.
Constat que l'application « Panneau Pocket » n'est pas suffisamment téléchargée, environ 500 personnes l'utilisent. Pourtant c'est un outil important et utile en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

-Rencontre territoriale à Noyarey organisée par l'Association des Maires de l'Isère le 14/09 prochain. Le maire et François GUILLIER seront présents.

-Incivilités : départ incendie au Crest, ce sont des enfants qui ont mis le feu, qui a nécessité l'intervention des pompiers.

Voiture volée au niveau du Crest.

De nombreux dépôts sauvages constatés sur la commune, ce qui prend beaucoup de temps aux agents techniques pour l'enlèvement de ces dépôts. Kim QUENTIN-LU intervient pour informer que la commune est engagée dans la démarche d'un appel à projets du Pays Voironnais pour une politique de gestion des déchets sauvages.

Containers à verre : appel aux stéphanois pour le respect de ces lieux, car énormément de dépôts sauvages autour des containers.

CAPV

Dernier conseil communautaire de la CAPV le 20/07/2026 où il a été décidé de la création de 4 commissions au sein de la CAPV

Prochain conseil communautaire de la CAPV : 29/09/2026

1^{ère} conférence des maires : 15/09/2026 à 19h, une rencontre avec le secrétariat général de la Préfecture est prévue lors de cette conférence.

Public :

Bruno ROUDET demande quels sont les travaux entrepris dans la salle de la poste. M le Maire explique que ce sont les remplacements des huisseries et la création d'un accès différent à la salle, ainsi que le déplacement du coffret électrique, l'accès à la salle n'est donc plus possible durant ces travaux.

Djoura BRAHMI demande à quel moment une communication sera faite sur les dépenses de construction de la salle multi activités et de la construction d'une tribune ainsi que le coût des emprunts pour ce site.

M le Maire lui répond qu'une réunion plénière est organisée le 02/09 prochain sur les finances communales avec un point sur le budget et sur la salle multi-activités.

L'emprunt de 600 000 € sera remboursé par le FCTVA et l'emprunt prévu en mai n'a pas été réalisé à ce jour.

Décision a été prise de travailler avec un consultant pour connaître la situation financière de la commune.

La tribune mobile n'était pas prévue dans le programme à l'origine(coût approximatif 200 000 €).

Les nouveaux élus ont souhaité s'assurer si la conception de la salle et notamment le sol permettaient d'accueillir une tribune mobile.

Le bureau d'études a confirmé que le sol permettait l'installation d'une tribune mobile dans la salle. Une modification a été réalisée par rapport au système de ventilation.

Un point financier sera fait sur cette salle lors d'un prochain conseil municipal.

Djoura BRAHMI interroge également les élus sur ce qui est prévu pour l'été prochain pour les écoles, car il a été demandé aux parents de garder leurs enfants en cette fin d'année scolaire en raison de la canicule.

M le Maire répond qu'ils sont élus depuis le 22/03/2026, et qu'en 5 mois, tout ne peut pas être fait.

Cette équipe a hérité des travaux en cours, dont la salle multi-activités, qui a un impact financier important et avec la question de comment investir sur le mandat.

Pour les travaux à l'école, pas d'abandon, poursuite aménagement du pôle enfance jeunesse et travail future sur la restauration scolaire avec une cuisine centralisée.

Audrey HUMBERT-VALENTIN, 1^{ère} adjointe, précise que le projet d'aménagement et de végétalisation du pôle enfance jeunesse permet une réflexion sur les bâtiments. Installation de volets roulants, des brasseurs d'air ont été fournis dans les écoles et au périscolaire en solution d'urgence, que les enseignants ont bien appréciés et nous l'ont communiqué.

Des subventions peuvent être octroyées pour des ventilateurs de plafond mais limitées donc ces achats seront échelonnés.

Cet automne, une réunion sera organisée avec les parents d'élèves, les élus, les habitants pour discuter de ce qui peut être mis en place à moindre coût.

C'est un arrêté préfectoral qui a autorisé les parents à venir chercher leurs enfants à l'école mais ce n'était pas une obligation.

Boris CHABANEL, conseiller municipal, explique qu'un audit énergétique a été réalisé dans les deux écoles, à la mairie et à la salle de la poste, les travaux vont exiger des enveloppes financières conséquentes ce qui nécessitera des recherches de financement.

Les premières solutions ne sont pas très coûteuses :

- aucune fenêtre sans volet roulant
- installation de brasseur d'air au plafond (2 à 4° gagnés)
- ventilation naturelle (aérer les bâtiments la nuit).

Clôture de la séance à 21h30

Le Maire
Fabrice HURÉ

Secrétaire de séance
Laurent BOUCHARD